

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du lundi 7 juin 2021 à 19h00 tenue à huis clos, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Andrea Geary, Dominic Tremblay, Florent Ricard, Maurice Brossoit et Rémi Robidoux formant quorum sous la présidence du maire.

Sont également présentes : mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

---

**Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum**

Le quorum est constaté sous la présidence du maire, monsieur André Brunette.

La présente séance, sans la présence du public, est tenue à huis clos conformément à l'arrêté du gouvernement du Québec relativement à la pandémie mondiale de la Covid-19.

**21-06-07-5693**

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard  
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit  
Et résolu à l'unanimité:**

**Que** le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance ordinaire du lundi 7 juin 2021 à 19 h 20 tenue à huis clos.

Adopté

**ORDRE DU JOUR**

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Annonces et dépôt des documents :
  - 1. Rapport sur la situation financière au 30 mai 2021;
  - 2. Dépôt de la liste des dépenses autorisées en mai 2021;
  - 3. Rapport sur la situation financière investissement au 30 mai 2021;
  - 4. Dépôt de la liste des dépenses investissement autorisées en mai 2021;
- D) Période d'information du maire;
  -
- F) Période de questions du public;

**10. – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**10.1** Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2021;

## **20. – CONTRATS & ENTENTES**

- 20.1** Autorisation - Octroi de contrat à Tetra Tech – Surveillance des travaux de construction - Travaux de la rue Dalhousie et du projet domiciliaire du Faubourg du Haut-Saint-Laurent;
- 20.2** Autorisation - Octroi de contrat à Tetra Tech – Éclairage de rues – Travaux de la rue Dalhousie et du projet domiciliaire du Faubourg du Haut-Saint-Laurent;
- 20.3** Autorisation – Octroi de contrat à Laboratoire GS Inc. – Contrôle qualitatif - Travaux de la rue Dalhousie et du projet domiciliaire du Faubourg du Haut-Saint-Laurent;
- 20.4** Autorisation – Octroi de contrat à Vital Roy Inc Arpenteur-géomètre – Pose de repères et plan des emplacements - Travaux du projet domiciliaire du Faubourg du Haut-Saint-Laurent;
- 20.5** Autorisation - Octroi de contrat à Shellex Groupe conseil – Plan de gestion des débordements;
- 20.6** Autorisation – Octroi de contrat pour l’acquisition d’un système de climatisation (Thermopompe) pour le 2<sup>e</sup> étage de l’hôtel de ville;
- 20.7** Autorisation – Octroi de contrat à Shellex Groupe conseil – Phase 2 du Poste de pompage Poirier;
- 20.8** Autorisation – Octroi de contrat à Foraction – Phase 2 du Poste de pompage Poirier;
- 20.9** Autorisation – Vente du camion antique du service d’incendie;
- 20.10** Autorisation – Abrogation résolution 21-05-03-5677 – Vente du camion de secours GMC 1991;
- 20.11** Autorisation - Entente intermunicipale sur les équipements relatifs au protocole local d’intervention hors route appartenant à la MRC du Haut-Saint-Laurent – Autorisation de signature;
- 20.12** Autorisation - Octroi de contrat à Gricon Inc – Phase 2 du poste de pompage Poirier;

## **30. – ADMINISTRATION & FINANCES**

- 30.1** Autorisation - Demande de crédit de taxes foncières pour l’immeuble connu sous le numéro de lot 3 329 432;

## **40 – RÉGLEMENTATION**

- 40.1** Approbation – Adoption du premier projet de Règlement No. 941-2021 modifiant le règlement de zonage no. 512;
- 40.2** Approbation – Adoption du premier projet de Règlement 942-2021 modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 714-2005;

- 40.3 Approbation – Demande de dérogation mineure – 58 rue Cedar -Lot 5 268 315;
- 40.4 Approbation – Demande de dérogation mineure – Partie des lots 6 290 728, 6 290 731, 3 230 039 rue Poirier;
- 40.5 Approbation – Attribution d’un nom officiel d’une nouvelle voie de communication – Place Nantel-Morin;
- 40.6 Approbation - Attribution d’un nom officiel d’une nouvelle voie de communication – Place ...;

## **50 – NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL**

- 50.1 Approbation – Démission de l’inspecteur municipal;
- 50.2 Autorisation – Embauche du personnel temporaire pour le camp de jour pour la saison 2021;
- 50.3 Autorisation - Embauche du personnel temporaire pour la piscine municipale pour la saison 2021;
- 50.4 Autorisation - Embauche d’un employé pour le département des travaux publics pour la période estivale 2021;

## **60 –VARIA**

- 60.1 Approbation - Rapport annuel d’activités et des indicateurs de performance relativement à la neuvième (9<sup>e</sup>) année du Plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

## **70 – RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS**

- 70.1 Monsieur Denis St-Cyr:
- 70.2 Madame Andrea Geary:
- 70.3 Monsieur Dominic Tremblay:
- 70.4 Monsieur Florent Ricard:
- 70.5 Monsieur Maurice Brossoit:
- 70.6 Monsieur Rémi Robidoux:

Levée de la séance

### **Adoption de l’ordre du jour**

**21-06-07-5694 Il est proposé par madame Andrea Geary  
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr  
Et résolu à l’unanimité:**

**D'adopter** l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du lundi 7 juin 2021 tel que présenté.

Adopté

## **ANNONCES ET DÉPÔT DES DOCUMENTS**

### **Rapport sur la situation financière au 31 mai 2021**

Le rapport des activités financières de la Ville de Huntingdon au 31 mai 2021 est déposé.

### **Dépôt de la liste des dépenses autorisées au 31 mai 2021**

En vertu de l'article 477.2 de la Loi sur les Cités et Villes, la liste des dépenses autorisées au 31 mai 2021 est déposée.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, *Johanne Hébert*, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

---

*Johanne Hébert, trésorière*

### **Rapport sur la situation financière - Investissement au 31 mai 2021**

Le rapport des activités d'investissement de la Ville de Huntingdon au 31 mai 2021 est déposé.

### **Dépôt de la liste des dépenses investissement autorisées en mai 2021**

En vertu de l'article 477.2 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la liste des dépenses d'investissements autorisées au 31 mai 2021 est déposée.

La liste des dépenses d'investissement autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, *Johanne Hébert*, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

---

*Johanne Hébert, trésorière*

### **Période d'information du maire**

Monsieur Brunette mentionne que les jeux d'eau dans le parc Prince Arthur sont en fonction depuis trois semaines. Les citoyens en sont très satisfaits.

La Sûreté du Québec l'a informé qu'il y aurait davantage de surveillance pour excès de vitesse sur la route 138, à l'entrée de la ville.

La Ville à l'intention d'acquérir un afficheur de vitesse qui mesure la vitesse des véhicules à l'aide d'un radar.

### **Période de questions du public**

Aucune question n'a été transmise pour la présente séance.

## **10. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

### **Adoption des procès-verbaux**

#### **Séance ordinaire du lundi 3 mai 2021**

**Considérant** que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 3 mai 2021;

**Considérant** la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19).

**21-06-07-5695**

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit  
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 3 mai 2021 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

## **20. CONTRATS**

### **Octroi de contrat à Tetra Tech – Surveillance des travaux de construction de conduites d'eau, d'égouts et des fondations de rues – Projet domiciliaire du Haut-Saint-Laurent**

**Considérant que** les travaux d'infrastructures de la rue Dalhousie et des diverses rues du projet de construction domiciliaire du Faubourg du Haut-Saint-Laurent requièrent les services d'une firme d'ingénieurs;

**Considérant** l'offre de service reçu de la firme Tetra Tech au montant de 86 000 \$, plus les taxes applicables, pour la surveillance des travaux et les divers services d'ingénierie stipulés à la soumission datée du 14 avril 2021.

**21-06-07-5696**

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux  
Appuyé par monsieur Florent Ricard  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**Que** le conseil municipal autorise l’octroi du contrat de surveillance des travaux selon les termes de la soumission déposée en date du 14 avril 2021 à la firme Tetra Tech pour un montant de 86 000 \$ plus les taxes applicables.

**Que** la dépense de 90 289,25 \$ soit financée à même les règlements d’emprunt no. 929-2020 et 930-2021.

Adopté

**Octroi de contrat à Tetra Tech – Éclairage de rues – Projet domiciliaire du Haut-Saint-Laurent**

**Considérant que** les travaux d’infrastructures de la rue Dalhousie et des diverses rues du projet de construction domiciliaire du Faubourg du Haut-Saint-Laurent requièrent les services d’une firme d’ingénieurs afin d’établir un nouveau réseau d’éclairage public dans ce secteur;

**Considérant** l’offre de service reçu de la firme Tetra Tech au montant de 16 300 \$, plus les taxes applicables, pour les divers services d’ingénierie stipulés à la soumission datée du 8 avril 2021.

**21-06-07-5697**

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr  
Appuyé par madame Andrea Geary  
Et résolu à l’unanimité :**

**Que** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**Que** le conseil municipal autorise l’octroi du contrat pour l’établissement d’un nouveau réseau d’éclairage public selon les termes de la soumission déposée en date du 8 avril 2021 à la firme Tetra Tech pour un montant de 16 300 \$ plus les taxes applicables.

**Que** la dépense de 17 112,97 \$ soit financée à même les règlements d’emprunt no.929-2020 et 930-2021.

Adopté

**Octroi de contrat à Laboratoire GS inc – Contrôle qualitatif pour les travaux de construction de conduites d’eau, d’égouts et des fondations de rues – Rue Dalhousie et projet domiciliaire du Haut-Saint-Laurent**

**Considérant que** les travaux d’infrastructures de la rue Dalhousie et des diverses rues du projet de construction domiciliaire du Faubourg du Haut-Saint-Laurent requièrent les services de contrôle qualitatif et d’analyses;

**Considérant** les deux (2) soumissions reçues suivantes :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montant incluant les taxes</b>
Laboratoire GS Inc	28 370.08 \$
Laboratoire Montérégie Inc	51 997.44 \$

21-06-07-5698

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit  
Appuyé par monsieur Florent Ricard  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**Que** le conseil municipal autorise l'octroi du contrat de contrôle qualitatif selon les termes de la soumission déposée en date du 11 mai 2021 à Laboratoire GS Inc. pour un montant 28 370,08 \$ taxes incluses.

**Que** la dépense de 25 905,66 \$ soit financée à même les règlements d'emprunt no.929-2020 et 930-2021.

Adopté

**Octroi de contrat à Vital Roy inc arpenteur géomètre pour les travaux de construction de conduites d'eau, d'égouts et des fondations de rues – Rue Dalhousie et projet domiciliaire du Haut-Saint-Laurent**

**Considérant que** les travaux d'infrastructures de la rue Dalhousie et des diverses rues du projet de construction domiciliaire du Faubourg du Haut-Saint-Laurent requièrent les services d'un arpenteur géomètre pour la pose des repères et la production d'un plan à cet effet;

**Considérant** l'offre de service reçu de la firme Vital Roy Inc au montant de 3 600 \$, plus les taxes applicables:

21-06-07-5699

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay  
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**Que** le conseil municipal autorise l'octroi du contrat d'arpentage selon les termes de la soumission déposée en date du 26 mai 2021 à Vital Roy Inc. pour un montant 3 600 \$ plus les taxes applicables.

**Que** la dépense de 3 779,55 \$ soit financée à même les règlements d'emprunt no.929-2020 et 930-2021.

Adopté

**Octroi de contrat à Shellex Groupe conseil – Plan de gestion des débordements**

**Considérant que** depuis le 1er avril 2014, aucun projet d'extension de réseau d'égout susceptible de faire augmenter la fréquence des débordements d'égouts unitaires, domestiques ou pseudo-domestiques ne sera autorisé sans que le requérant ait prévu des mesures compensatoires, en application des normes pancanadiennes de débordement des réseaux d'égout municipaux;

**Considérant que** par sa résolution no 20-03-17-5260, la Ville s'est engagée à faire parvenir au Ministère un plan de gestion des débordements, signé par un ingénieur, décrivant les mesures

compensatoires globales à mettre en place pour ne pas augmenter la fréquence des débordements observée sur l'ensemble ou une partie de son territoire;

**Considérant** l'offre de service pour le projet no. 01-056-21-M présenté par la firme Shellex Groupe conseil au montant forfaitaire de 25 500 \$, excluant les taxes applicables, pour les services suivants :

- Calculs des débits sanitaires théoriques;
- Coordination d'une campagne de mesure de débits York;
- Plan de gestion des débordements;
- Approbation MELCC.

**21-06-07-5700**

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard  
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**Que** le conseil municipal autorise l'octroi du contrat à la firme Shellex Groupe conseil pour un montant de 25 500 \$ plus les taxes applicables.

**Que** la dépense de 26 771,81 \$ soit financée à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023.

Adopté

**Octroi de contrat – Acquisition d'un système de climatisation (Thermopompe) pour le 2<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville**

**Considérant** les dommages subis au système de climatisation/thermopompe à la suite des actes de vandalisme de juillet 2020;

**Considérant que** la compagnie d'assurance Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) accepte d'indemniser la Ville pour les coûts reliés aux réparations requises;

**Considérant que** l'entreprise Moïse & Poirier a présenté une soumission (No 08800) pour l'installation d'un système de climatisation pour le 2<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville sise au 23 rue King;

**Considérant** la soumission au montant de 25 265 \$, excluant les taxes applicables, pour les services suivants :

- 2 installations d'unités de climatisation de marque York, modèle YFE42B21S, 3.5 tonnes;
- 2 installations de cabinet souffleur, de marque York, modèle AE42CX21;
- 2 ensembles de lignes réfrigérantes.

**21-06-07-5701**

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr  
Appuyé par madame Andrea Geary  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le préambule fasse partie de la présente résolution.



**Que** le conseil municipal autorise l'octroi du contrat à Moïse & Poirier selon la soumission No. 08800 au montant de 25 265 \$ plus les taxes applicables.

**Que** la dépense au montant de 26 525,09 \$ soit financée à même les indemnités d'assurances de la MMQ.

Adopté

### **Octroi de contrat à Shellex Groupe conseil – Phase 2 du Poste de pompage Poirier**

**Considérant que** la réalisation des travaux de la phase 2 du poste de pompage Poirier nécessite les services professionnels d'ingénierie et de gestion de projet ;

**Considérant** l'offre de service pour le projet no. 01-056-21-M présenté par la firme Shellex Groupe conseil au montant forfaitaire de 55 000 \$, excluant les taxes applicables, pour les services suivants :

- Finalisation des documents d'appel d'offres et validation des interventions requises au poste de pompage PP-5 et au poste de pompage préfabriqué de la rue F. Cleyn ;
- Demande de prix aux différents entrepreneurs et fournisseurs pour la réalisation des travaux (achat de matériaux et mandat aux entrepreneurs par la Ville, incluant les entrepreneurs spécialisés en signalisation, en excavation, en forage, en contrôle et en pavage) ;
- Coordination des différents intervenants lors de la réalisation des travaux (Entrepreneurs, Ville, CSX, laboratoire de contrôle qualité) ;
- Surveillance des travaux;
- Préparation et émission des plans finaux.

21-06-07-5702

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit  
Appuyé par monsieur Florent Ricard  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**Que** le conseil municipal autorise l'octroi du contrat à la firme Shellex Groupe conseil pour un montant de 55 000 \$ plus les taxes applicables.

**Que** la dépense de 57 743,13 \$ soit financée à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023.

Adopté

### **Octroi de contrat à Foraction – Phase 2 du poste de pompage Poirier**

**Considérant** l'obtention du certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement pour les travaux de modification de la conduite sanitaire du poste de pompage Poirier,

**Considérant que** la réalisation de ces travaux nécessite l'octroi d'un contrat pour la fourniture d'une conduite d'acier et la réalisation d'un

forage par poussée visant à insérer une conduite sanitaire sous la voie ferrée;

**Considérant** la soumission reçue no F-8997 présentée par la compagnie Foraction au montant forfaitaire de 29 250.00 \$, plus les taxes applicables.

**21-06-07-5703**

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay  
Appuyé par madame Andrea Geary  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**Que** le conseil municipal autorise l'octroi du contrat à Foraction inc pour un montant de 29 250.00 \$ plus les taxes applicables.

**Que** la dépense de 30 708.84 \$ soit financée à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023.

Adopté

#### **Vente du camion antique du service d'incendie – année 1947**

**Considérant que** la Ville désire disposer du camion antique du service de la sécurité incendie;

**Considérant que** la Ville a reçu une offre d'achat de monsieur Kent Wood et qu'il déclare avoir examiné le camion et s'en déclare satisfait ;

**Considérant que** monsieur Wood désire restaurer le camion et propose à la Ville qu'il soit utilisé lors des parades;

**Considérant que** le camion est vendu tel quel sans aucune garantie.

**21-06-07-5704**

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr  
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le préambule fasse partie intégrante de la résolution.

**Que** le conseil autorise la vente du camion antique du service des incendies à monsieur Kent Wood au prix de 3 500 \$ taxes incluses.

Adopté

#### **Abrogation – Résolution 21-05-03-5677 Vente du camion de secours usagé du service d'incendie – GMC 1991**

**Considérant qu'**il y a lieu d'abroger la résolution no 21-05-03-5677 concernant la vente du camion de secours du service d'incendie – GMC 1991;

**21-06-07-5705**

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux  
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le préambule fasse partie intégrante de la résolution.

**Que** le conseil abroge la résolution no 21-05-03-5677 concernant la vente du camion de secours du service d'incendie – GMC 1991.

Adopté

**Entente intermunicipale sur les équipements relatifs au protocole local d'intervention hors route appartenant à la MRC du Haut-Saint-Laurent**

**Considérant qu'**un Protocole local d'intervention d'urgence (PLIU) a été mis en place à la MRC du Haut-Saint-Laurent par la résolution numéro 9204-03-21 adoptée le 17 mars 2021;

**Considérant que** dans le cadre du Protocole local d'intervention d'urgence (PLIU), la MRC du Haut-Saint-Laurent a acquis deux véhicules côte à côte, leurs accessoires ainsi que deux remorques et que ces équipements sont mis à la disposition des municipalités locales de la MRC du Haut-Saint-Laurent;

**Considérant qu'**il y a lieu d'entreposer ces équipements dans un ou des endroit(s) stratégique(s) sur le territoire de la MRC pour qu'ils soient facilement accessibles à l'ensemble des services incendie couvrant le territoire de la MRC;

**Considérant que** les municipalités de Saint-Anicet et d'Ormstown, par leur emplacement géographique, sont des endroits privilégiés pour entreposer ces véhicules;

**Considérant que** l'entretien ainsi que les réparations des véhicules côte à côte, leurs accessoires et les deux remorques sont sous la responsabilité de la MRC du Haut-Saint-Laurent et qu'il y a lieu de partager les coûts entre les municipalités membres de la MRC;

**Considérant,** pour les motifs énoncés précédemment, qu'il y a lieu de convenir d'une entente relative à l'entreposage, l'utilisation des véhicules côte à côte, de leurs accessoires et des deux remorques, entre les municipalités locales et la MRC du Haut-Saint-Laurent, conformément aux articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1).

**21-06-07-5706**

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux**

**Appuyé par madame Andrea Geary**

**Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**Que** le maire, monsieur André Brunette et la directrice générale, madame Johanne Hébert, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, l'entente intermunicipale sur les équipements relatifs au protocole local d'intervention hors route appartenant à la MRC du Haut-Saint-Laurent.

Adopté

**Octroi de contrat à Gricon Inc – Phase 2 du poste de pompage Poirier**

**Considérant** l'obtention du certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement pour les travaux de modification de la conduite sanitaire du poste de pompage Poirier,

**Considérant que** la réalisation de ces travaux nécessite l'octroi d'un contrat pour les travaux de la phase 2 du poste de pompage Poirier;

**Considérant** la soumission reçue no GR21-023 présentée par la compagnie Gricon Inc au montant estimé de 84 440.00 \$, plus les taxes applicables;

**21-06-07-5707**

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr  
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**Que** le conseil municipal autorise l'octroi du contrat de type estimation à Gricon inc pour un montant de 84 440.00 \$ plus les taxes applicables.

**Que** la dépense de 88 651.45 \$ soit financée à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023.

Adopté

### **30. ADMINISTRATION & FINANCES**

#### **Demande de crédit de taxes foncières pour l'immeuble connu sous le numéro de lot 3 329 432**

**Considérant que** madame Leboeuf de la compagnie Merveilles Sans Gluten a présenté une demande d'aide financière suivant l'implantation de son entreprise dans l'immeuble du Grove Hall situé au 165 rue Châteauguay;

**Considérant que** suivant l'achat de cet immeuble patrimonial, un investissement d'environ 100 000 \$ sera réalisé dans des travaux de rénovation du bâtiment;

**Considérant que** le conseil municipal est d'avis qu'il est primordial que la municipalité appui les actions visant à assurer la protection et la conservation des bâtiments ayant une valeur patrimoniale sur son territoire;

**Considérant que** ce nouveau commerce permettra de créer 5 emplois permanents à temps plein.

**21-06-07-5708**

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay  
Appuyé par madame Andrea Geary  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil municipal accorde, en vertu du deuxième alinéa de l'article 92.1 de la Loi sur les Compétences municipales, une aide financière au propriétaire et/ou occupant de l'immeuble situé au 165, rue Châteauguay. Cette aide financière est établie de la façon suivante :

1re année suivant les travaux : Montant équivalent à 100 % de la taxe foncière ;

2e année suivant les travaux : Montant équivalent à 80 % de la taxe foncière de l'année;

3e année suivant les travaux : Montant équivalent à 60 % de la taxe foncière

**Que** la dépense soit imputable au poste budgétaire 02-621-10-996 pour chacune des années financières concernées.

Adopté

#### **40. RÉGLEMENTATION**

##### **Adoption du premier projet de Règlement No. 941-2021 modifiant le règlement de zonage no. 512**

**Considérant qu'**il y a lieu de modifier la grille des usages autorisées par zone de l'article 4.9 du règlement de zonage numéro 512 afin d'autoriser les projets intégrés dans la zone HD-6 dans le secteur de la rue King;

**Considérant qu'**il y a lieu de modifier la grille des usages autorisées par zone de l'article 4.9 du règlement de zonage numéro 512 afin d'autoriser l'usage de mini-entrepôt et pépinières dans la zone commerciale CO-2 lequel sera soumis au règlement sur les usages conditionnels;

**Considérant qu'**un avis de motion a dûment été donné par monsieur Maurice Brossoit à la séance ordinaire du conseil tenue le 3 mai 2021;

**Considérant que** le projet de règlement 941-2021 a été présenté et déposé par monsieur Maurice Brossoit à la séance ordinaire du conseil tenue le 3 mai 2021.

**Considérant qu'**une copie du premier projet de Règlement numéro 941-2021 a été remise aux membres du conseil conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

**21-06-07-5709**

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit  
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay  
Et résolu à l'unanimité :**

**D'adopter** le premier projet de Règlement 941-2021 modifiant le règlement de zonage numéro 512.

**Qu'**en vertu du décret 433-2021 du 24 mars 2021, l'assemblée publique soit remplacée par une consultation écrite qui sera annoncée par un avis public d'une durée d'au moins 15 jours et que le conseil municipal délègue, en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la greffière Denyse Jeanneau afin de fixer la date de l'avis public pour le projet de Règlement No. 940-2021.

Adopté

##### **Adoption du premier projet de Règlement 942-2021 modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 714-2005**

**Considérant qu'**il y a lieu de modifier le règlement sur les usages conditionnels numéro 714-2005 afin d'établir des critères

d'évaluation de l'usage mini-entrepotage et pépinière dans la zone commerciale CO-2;

**Considérant qu'**un avis de motion a dûment été donné par monsieur Rémi Robidoux à la séance ordinaire du conseil tenue le 3 mai 2021;

**Considérant que** le projet de règlement 942-2021 a été présenté et déposé par monsieur Rémi Robidoux à la séance ordinaire du conseil tenue le 3 mai 2021;

**Considérant qu'**une copie du premier projet de Règlement numéro 942-2021 a été remise aux membres du conseil conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

**21-06-07-5710**

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux**

**Appuyé par madame Andrea Geary**

**Et résolu à l'unanimité :**

**D'adopter** le premier projet de Règlement 942-2021 modifiant le règlement sur les usages conditionnels No. 714-2005.

**Qu'**en vertu du décret 433-2021 du 24 mars 2021, l'assemblée publique soit remplacée par une consultation écrite qui sera annoncée par un avis public d'une durée d'au moins 15 jours et que le conseil municipal délègue, en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la greffière Denyse Jeanneau afin de fixer la date de l'avis public pour le projet de Règlement No. 942-2021.

Adopté

**Demande de dérogation mineure – 58 rue Cedar -Lot 5 268 315**

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

**Demande de dérogations mineures – Partie des lots 6 290 728, 6 290 731, 3 230 039 rue Poirier**

**Considérant qu'**une demande de dérogation mineure visant à autoriser la construction d'une rue privée a été déposée pour étude au Comité consultatif d'Urbanisme (CCU) pour une partie des lots 6 290 728, 6 290 731 et 3 230 039 situés sur la rue Poirier;

**Considérant que** la demande de dérogation mineure aura pour effet afin d'autoriser la construction d'une rue privée d'une largeur de 7.16 m au lieu de 15 m et permettre que la voie de circulation qui se terminera par un cul-de-sac ne soit pas pourvue d'un cercle de virage d'un diamètre de 30 mètres minimum et ce, tel que stipulé à l'article 3.1.1 du règlement de lotissement 514;

**Considérant** les dispositions du règlement no. 783-2009 de la Ville de Huntingdon sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme ;

**Considérant que** selon la résolution 20-10-06-43 le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'approuver la demande de dérogation mineure ;

**Considérant que** toute personne intéressée peut se faire entendre du conseil et qu'aucune question relative à la demande de dérogation mineure n'a été déposée.

**21-06-07-5711**

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux  
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**Que** la Ville de Huntingdon autorise la demande de dérogation visant la construction d'une rue privée sur une partie des lots 6 290 728, 6 290 731 et 3 230 039 situés sur la rue Poirier.

Adopté

**Attribution d'un nom officiel d'une nouvelle voie de communication – Place Nantel-Morin**

**Considérant que** des promoteurs ont débuté les procédures pour l'implantation d'un projet domiciliaire à l'intersection des rues Poirier et Dalhousie;

**Considérant qu'il y a lieu d'attribuer un nom officiel à cette nouvelle voie de communication de ce secteur et qu'après délibération les membres du conseil ont fixé leur choix sur le nom Place Nantel-Morin;**

**Considérant que** ce nom est donné en l'honneur des promoteurs;

Le vote est demandé par monsieur le maire.

Pour : M. Florent Ricard  
M. Maurice Brossoit  
M. Rémi Robidoux  
M. Denis St-Cyr  
Mme Andrea Geary

Contre : M. Dominic Tremblay

Le maire ne votant pas.

**21-06-07-5712**

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr  
Appuyé par monsieur Florent Ricard  
Et résolu à la majorité :**

**Que** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**D'attribuer** le nom officiel de « Place Nantel-Morin » à la nouvelle voie de circulation située à l'intersection des rues Poirier et Dalhousie.

**Qu'une** demande d'officialisation soit déposée à la Commission de toponymie du Québec à cet effet.

Adopté

**Attribution d'un nom officiel d'une nouvelle voie de communication – Place ...;**

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

## **50. NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL**

### **Démission de monsieur Luc Pilon – Inspecteur municipal pour la Ville de Huntingdon**

**Considérant** la démission de monsieur Luc Pilon à titre d'inspecteur municipal pour la municipalité.

**21-06-07-5713**

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux  
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil municipal prend acte de la démission de monsieur Luc Pilon prenant effet le 21 mai 2021 et lui souhaite du succès dans sa carrière.

Adopté

### **Embauche du personnel temporaire pour le camp de jour pour la saison 2021**

**Considérant que** le Camp de jour de la Ville de Huntingdon débutera le 28 juin 2021, et ce, jusqu'au 20 août 2021;

**Considérant que** la Ville doit procéder à l'embauche d'animateurs pour son camp de jour de la saison estivale 2021 ;

**Considérant que** le choix des étudiants a été sélectionné par le coordonnateur Samuel Julien;

**21-06-07-5714**

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux  
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil autorise l'embauche des étudiants suivants pour le camp de jour de la période estivale 2021, selon les conditions de l'entente.

<b>Nom</b>	<b>Poste</b>
Marjorie Hurteau	Coordonnatrice
Jade Hurteau	Coordonnatrice
Mathis Himbeault	Animateur
Jacob Himbeault	Animateur
Laurence Larocque-Charland	Animatrice
Damien Théorêt	Aide-animateur
Jaylen Clarke	Aide-animateur

**Que** la dépense soit financée à même le budget prévu à cet effet au poste 02 701 51 141.

**Que** l'embauche soit sous réserve de l'absence d'antécédents judiciaires en lien avec l'emploi.

Adopté



**Embauche du personnel temporaire pour la piscine municipale pour la saison 2021**

**Considérant** l'ouverture de la piscine municipale le 24 juin 2021;

**Considérant que** la Ville doit procéder à l'embauche de sauveteurs pour la surveillance des baigneurs pendant la saison estivale 2021;

**Considérant que** le choix des étudiants a été sélectionné par le coordonnateur Samuel Julien;

**21-06-07-5715**

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit**

**Appuyé par monsieur Rémi Robidoux**

**Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil autorise l'embauche des étudiantes suivantes pour la piscine municipale pour la période estivale 2021 :

<b>Nom</b>	<b>Poste</b>
Rosemarie Simard-Michot	Coordonnatrice et sauveteuse
Mathilde Montpetit	Sauveteuse
Millie Leboeuf	Sauveteuse
Laurie-Kim Joannette	Sauveteuse
Kylie L'Heureux	Sauveteuse

**Que** la dépense soit financée à même le budget prévu à cet effet au poste 02 701 40 141.

**Que** l'embauche soit sous réserve de l'absence d'antécédents judiciaires en lien avec l'emploi.

Adopté

**Embauche d'un employé pour le département des travaux publics pour la période estivale 2021**

**Considérant que** durant la période estivale 2021, la Ville doit procéder à l'entretien des parcs et espaces verts du territoire.

**21-06-07-5716**

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay**

**Appuyé par madame Andrea Geary**

**Et résolu à l'unanimité:**

**Que** le conseil municipal autorise l'embauche de monsieur Frédéric Tremblay pour le département des travaux publics qui sera affecté à l'entretien des parcs et espaces verts pour la saison estivale 2021, et ce à compter du 5 juillet 2021.

**Que** l'embauche soit sous réserve de l'absence d'antécédents judiciaires.

**Que** la dépense soit financée à même le budget prévu à cet effet au poste 02 701 50 141.

Adopté

## 60. VARIA

### **Rapport annuel d'activités et des indicateurs de performance relativement à la neuvième (9<sup>e</sup>) année du Plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie**

**Considérant** que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-Laurent a été attesté le 29 mars 2012;

**Considérant que** le directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Marc Voyer, a déposé au conseil le rapport annuel d'activités et des indicateurs de performance relativement à la neuvième (9<sup>e</sup>) année du Plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la M.R.C.;

**Considérant que** la Ville de Huntingdon a pris connaissance de l'indicateur de performance du rapport annuel de l'année 2020-2021 et prendra si nécessaire les mesures pour l'amélioration du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques.

21-06-07-5717

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr  
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay  
Et résolu à l'unanimité:**

**Que** le conseil municipal autorise le dépôt du rapport annuel d'activités et des indicateurs de performance relativement à la neuvième (9<sup>e</sup>) année du Plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

**Que** copies de la présente résolution et du rapport annuel d'activité 2020-2021 soient transmis à la MRC du Haut-Saint-Laurent en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie.

**De** requérir de la M.R.C. du Haut-Saint-Laurent que le dépôt du rapport soit fait, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, au ministère de la Sécurité publique du Québec.

Adopté

## 70. RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

**M. Dominic Tremblay :** Il remercie le personnel de l'administration et des travaux publics pour l'installation des bancs et des tables dans les parcs. La Ville planifie d'ajouter d'autres mobiliers l'année prochaine.

Il a reçu des plaintes de citoyens concernant les mauvaises odeurs en provenance des bassins d'épuration.

**M. Rémi Robidoux :** Cette année, le camp de jour de la ville se tiendra à l'aréna.

Il a participé aux négociations pour la convention collective des employés syndiqués de la Ville. Ce fut un succès.

**M. André Brunette :** Le directeur du traitement des eaux de la ville est en contact avec une personne qualifiée qui pourrait nous apporter

son expérience et son expertise dans la gestion des odeurs en provenance des bassins.

**Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé;

**21-06-07-5718**

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux  
Appuyé par monsieur Florent Ricard  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** la séance soit levée 20h11.

Adopté

---

André Brunette, Maire

---

Denyse Jeanneau, Greffière